

Direction des Services Techniques

Droits de voirie

Cautions	Tarifs
Ensemble forain de plus de 100 m2	2 858,87 €
Ensemble forain de moins de 100 m2	649,73 €

Autorisations afférentes à l'occupation du sol	Tarifs	
Stationnement (bennes, véhicules utilitaires, saillies, palissades, échafaudages au sol, dépôts de matériaux et gravoix....)	par jour et par m2	0,86 €
	minimum de perception	73,25 €
Occupation dans le cadre d'un chantier : Bungalow de chantier base de vie y compris annexe inférieur ou égal à 20 m2	par jour et par m2	0,86 €
Bungalow de chantier base de vie y compris annexe supérieur à 20 m2	forfait supplémentaire par tranche de 10 m2	17,05 €
Petits manèges ou spectacles inférieurs à 100 m2	1 jour	16,21 €
	tarif journalier du 2ème au 7ème jour	1,40 €
	tarif journalier à partir du 8ème jour dans la limite d'un mois	2,52 €
	forfait annuel	778,11 €
Le m2 supplémentaire	tarif journalier du 2ème au 7ème jour	0,27 €
	tarif journalier à partir du 8ème jour dans la limite d'un mois	0,77 €
caravanes accompagnantes (maxi 1 par manège)	1 jour	108,69 €
	tarif journalier à partir du 2ème jour au 7ème jour	7,09 €
	tarif journalier à partir du 8ème jour dans la limite d'un mois	2,52 €
Terrasses et étalages permanents (couverts et clos)	par an et par m2	86,46 €
Terrasses et étalages permanents (non clos)	par an et par m2	51,80 €
Autorisations afférentes aux ouvrages en bordure de voirie	Alignement	73,22 €
	Bâteaux	73,22 €
	Enseignes-par enseigne	73,22 €
Location de matériels divers (barrières, panneaux de signalisation) Locations	par unité et par jour	5,15 €
	la semaine	12,70 €
	le mois	24,92 €
Transport de matériel	forfait	50,43 €
Commerces ambulants (hors marchés forains) Emplacement de 8 mètres linéaires maximum Emplacement à titre provisoire	1/2 journée par semaine par période d'un an	234,33 €
	par 1/2 journée	5,86 €
Dans le cas d'une occupation pour la mise en sécurité des bâtiments ayant subi des dommages ou menaçant ruine et/ou frappé d'une procédure de mise en sécurité pour une durée n'excédant pas 12 mois		
Location de matériels divers (barrières, panneaux de signalisation) Occupation du domaine public (trottoir, places de stationnement, etc.) Transport de matériel	Exonération	
Déviations piétonne nécessaire dans le cadre pour assurer la sécurité publique dans le cadre d'une procédure de mise en sécurité		
Déviations des véhicules nécessaire dans le cadre pour assurer la sécurité publique dans le cadre d'une procédure de mise en sécurité		